



MJU-26 (2005) Concl.

26^e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA JUSTICE

Helsinki (7-8 avril 2005)

Les aspects sociaux de la justice

- . La recherche de solutions juridiques aux problèmes d'endettement dans une société de crédit
- . La mission sociale du système de justice pénale

Suivi de la Résolution n° 1 sur la lutte contre le terrorisme, adoptée à Sofia à la 25^e Conférence des Ministres européens de la Justice

Projet de Charte pénitentiaire européenne

Conclusions et Résolutions de la Conférence

**Rapport du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe**

26^e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA JUSTICE

Helsinki (7-8 avril 2005)

Les aspects sociaux de la justice

- . La recherche de solutions juridiques aux problèmes d'endettement dans une société de crédit
- . La mission sociale du système de justice pénale

Suivi de la Résolution n° 1 sur la lutte contre le terrorisme, adoptée à Sofia à la 25^e Conférence des Ministres européens de la Justice

Projet de Charte pénitentiaire européenne

Conclusions et Résolutions de la Conférence

**Rapport du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe**

Introduction

1. La 26e Conférence des Ministres européens de la Justice s'est tenue à Helsinki les 7 et 8 avril 2005 à l'invitation du Gouvernement finlandais. L'ordre du jour, la liste des participants et les résolutions adoptées font l'objet des Annexes I à III du présent rapport.
2. Les Bureaux du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), ainsi que les hauts fonctionnaires ont tenu leurs réunions préparatoires la veille de la Conférence.
3. Le Ministre de la Justice de Finlande a été élu Président de la Conférence et les Ministres de la Justice de Bulgarie et d'Arménie ont été élus Vice-Présidents.
4. Les thèmes de la Conférence étaient les suivants :
 - Les aspects sociaux de la justice
 - . La recherche de solutions juridiques aux problèmes d'endettement dans une société de crédit
 - . La mission sociale du système de justice pénale
 - Suivi de la Résolution n° 1 sur la lutte contre le terrorisme, adoptée à Sofia à la 25e Conférence des Ministres européens de la Justice
 - Projet de Charte pénitentiaire européenne.
5. Le rapport principal a été présenté par le Ministre de la Justice de Finlande ; le Secrétaire Général a également présenté un rapport. La liste des documents fait l'objet de l'Annexe IV.
6. La Présidente de la République de Finlande, Mme Tarja Halonen, a tout d'abord rappelé le rôle essentiel du Conseil de l'Europe pour le renforcement des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle a également insisté sur les droits des migrants. Mme Halonen a estimé que cette Conférence constituait une opportunité pour rappeler l'importance non seulement des droits civils et politiques, mais aussi des droits sociaux, économiques et culturels. Dans cette perspective, elle a rappelé les graves conséquences que peuvent avoir, au niveau de la société, les situations d'endettement et le rôle que le Conseil de l'Europe peut jouer à cet égard.
7. Elle a également insisté sur les fonctions sociales du système de justice pénale et sur la nécessité de s'intéresser aux victimes et à la réparation du dommage. Le Conseil de l'Europe doit jouer, selon Mme Halonen, un rôle central en matière de justice réparatrice.
8. Mme Halonen a conclu en indiquant que, si l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) joue un rôle important lors des situations de crise, le Conseil de l'Europe s'est spécialisé dans la consolidation de la stabilité démocratique.

*

* *

9. A l'occasion de la conférence, plusieurs conventions du Conseil de l'Europe ont été signées et/ou ratifiées. On en trouvera le détail à l'Annexe V du présent rapport.

Rapport du Secrétaire Général

10. La Secrétaire Générale Adjointe, Mme Maud de Boer-Buquicchio, a rappelé que la question du surendettement constituait un défi au niveau européen et que le Conseil de l'Europe était déterminé à apporter les réponses communes à cette question et à assister, si nécessaire, ses Etats membres. Elle a estimé que l'on devait examiner soigneusement les bonnes pratiques et les mesures légales qui existaient déjà dans certains Etats et également chercher des solutions juridiques et pratiques alternatives.

11. En ce qui concerne la mission sociale du système de justice pénale, Mme de Boer-Buquicchio a rappelé que le système de justice pénale devait prêter une attention toute particulière aux victimes des crimes, notamment les victimes du terrorisme.

12. Elle a également indiqué que les règles pénitentiaires européennes de 1987 étaient en cours de révision et qu'elles prenaient en considération les rapports du Comité pour la prévention de la Torture, la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme et l'expérience des Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle a appelé les Etats à faire en sorte que ces règles révisées soient adoptées aussitôt que possible. Une fois qu'elles auront été adoptées, le Conseil de l'Europe sera en mesure d'examiner la question d'une Charte pénitentiaire européenne telle que proposée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et par le Parlement Européen.

13. Mme de Boer-Buquicchio a fait rapport sur les activités réalisées par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le terrorisme depuis la 25e Conférence des Ministres européens de la Justice de Sofia. Elle a donné des informations sur les conventions et recommandations élaborées depuis octobre 2003. Elle a appelé les participants à soutenir l'action entreprise dans le domaine de la lutte contre le terrorisme afin que ces nouveaux instruments puissent rapidement entrer en vigueur et être mis en œuvre. Elle a également appelé les Etats à signer et à ratifier les instruments européens existants en la matière. Tout en insistant sur la qualité du travail accompli depuis la Conférence de Sofia, elle a rappelé la nécessité de poursuivre cette action.

14. La Secrétaire Générale Adjointe a conclu que le Conseil de l'Europe avait les outils, l'expertise et l'expérience nécessaires pour s'attaquer véritablement à ces questions.

15. La présentation du rapport du Secrétaire Général a été suivie de celle d'un rapport du Ministre de la Justice de Finlande.

Rapport du Ministre de la Justice de Finlande

16. Le Ministre de la Justice de Finlande, M. Johannes Koskinen, a tout d'abord rappelé que, parmi les thèmes choisis pour la Conférence, celui relatif aux aspects sociaux de la justice avait une importance particulière en raison des changements

intervenues ces dernières années dans les sociétés européennes ; c'est notamment le cas des questions liées au surendettement et à la justice réparatrice.

17. Dans le domaine pénal, les questions de la prévention, de la médiation et de l'aide aux victimes sont également essentiels.

18. Le Ministre a également souligné l'importance de la lutte contre le terrorisme et de l'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

*
* *

19. Le représentant du Comité des Ministres, M. l'Ambassadeur Niels-Jørgen Nehring, le représentant de l'Assemblée parlementaire, M. Serhiy Holovaty, et le Vice-Président de la Commission européenne, M. Franco Frattini, ont fait des déclarations devant les Ministres. Le Vice-Président de la Commission européenne s'est félicité de la coopération avec le Conseil de l'Europe, a proposé l'organisation d'une Journée européenne contre la peine de mort et a mentionné la nécessité d'intensifier notre capacité à réagir au terrorisme.

20. Le texte des allocutions prononcées au cours de la séance d'ouverture figure sur le site Web du Conseil de l'Europe.

Résumé des débats

21. Les Ministres européens de la Justice ont eu un débat extrêmement fructueux.

22. De nombreuses délégations ont exprimé leur reconnaissance au Ministère finlandais de la Justice pour la préparation de son excellent rapport sur les aspects sociaux de la justice. Elles ont indiqué que cette question était particulièrement importante dans les sociétés modernes et que le Conseil de l'Europe avait un rôle à jouer pour trouver des solutions juridiques au problème de surendettement au niveau européen. Les raisons de l'endettement, ont rappelé plusieurs délégations, sont complexes et ne sont pas uniquement dues à l'accès aisé au crédit. Elles ont insisté sur la nécessité d'assurer un équilibre entre les intérêts des créanciers et des débiteurs.

23. Plusieurs délégations ont salué le fait que les Etats membres du Conseil de l'Europe étaient de plus en plus nombreux à introduire la notion de justice réparatrice dans leur système de justice pénale ; Les questions d'aide aux victimes, de médiation pénale ont pris une très grande importance. Des délégations ont rappelé que le Conseil de l'Europe apportait une assistance considérable aux Etats membres afin d'améliorer le système de justice pénale de manière à y introduire des éléments de justice réparatrice.

24. Les Ministres ont salué le travail accompli par le Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme, dans le cadre du CODEXTER. La Conférence a réitéré son soutien au travail en cours au Conseil de l'Europe dans ce domaine.

25. Plusieurs délégations se sont félicité de la mise à jour des règles pénitentiaires européennes et ont noté avec satisfaction que la procédure de rédaction serait très prochainement finalisée.

26. Les Ministres ont également soulevé la question de la faisabilité et de la potentielle valeur ajoutée d'une Charte pénitentiaire européenne qui permettrait d'assurer la cohérence et le suivi des normes pénitentiaires.

27. Sous le point «questions diverses », le Ministre de la Justice de la Fédération de Russie a proposé l'adoption d'une résolution relative au fonctionnement des conventions du Conseil de l'Europe de coopération judiciaire dans le domaine pénal.

28. Le Président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), M. Eberhard Desch, a présenté le travail accompli par la CEPEJ.

29. Finalement, les Ministres ont adopté six Résolutions relative :

- à la recherche de solutions juridiques aux problèmes d'endettement dans une société de crédit,
- à la mission sociale du système de justice pénale – Justice réparatrice,
- à la lutte contre le terrorisme,
- à l'actualisation des Règles pénitentiaires européennes et à une éventuelle Charte pénitentiaire européenne, relative au fonctionnement des conventions du Conseil de l'Europe de coopération judiciaire dans le domaine pénal,
- au fonctionnement des conventions du Conseil de l'Europe de coopération judiciaire dans le domaine pénal,
- aux remerciements adressés au Gouvernement finlandais pour l'excellente organisation de la Conférence et pour sa chaleureuse hospitalité et à l'invitation du Ministre de la Justice de l'Arménie de tenir la 27e Conférence des Ministres européens de la Justice à Erevan, à l'automne 2006.

*

* *

30. La Secrétaire Générale Adjointe a rendu hommage aux autorités finlandaises et les a remerciées pour l'excellente organisation de la Conférence et l'accueil chaleureux réservé aux participants.

31. Les Ministres ont remercié à leur tour les autorités finlandaises d'avoir accueilli la Conférence et de leur chaleureuse hospitalité.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence par la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Maud de Boer-Buquicchio
2. Allocution de la Présidente de la République de Finlande, Mme Tarja Halonen
3. Allocution de la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe
4. Allocution du Représentant du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
5. Allocution du Représentant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
6. Allocution du Vice-Président de la Commission européenne, M. Franco Frattini
7. Election du Président et des deux Vice-Présidents
8. Adoption de l'ordre du jour
9. Les aspects sociaux de la justice
 - . La recherche de solutions juridiques aux problèmes d'endettement dans une société de crédit
 - . La mission sociale du système de justice pénale
10. Suivi de la Résolution n° 1 sur la lutte contre le terrorisme, adoptée à Sofia à la 25e Conférence des Ministres européens de la Justice
11. Projet de Charte pénitentiaire européenne
12. Questions diverses
13. Adoption des Résolutions
14. Clôture de la Conférence

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA/ALBANIE :

- Mr Fatmir XHAF AJ, Minister of Justice.
- Mr Agri VERRIA, Advisor to the Minister of Justice.
- Mr Enik POGACE, Foreign Affairs Expert, Ministry of Justice.
- Ms Eglantina LALA, Foreign Affairs Expert, Ministry of Justice.

ANDORRA/ANDORRE :

- Excusé/Apolo gised.

ARMENIA/ARMÉNIE :

- Mr Davit HARUTYUNYAN, Minister of Justice.
- Mr Tigran MUKUCHYAN, Deputy Minister of Justice.
- Mr Hayk KHEMCHYAN, Head of Division for Penitentiary Reforms, Ministry of Justice.

AUSTRIA/AUTRICHE :

- Ms Karin MIKLAUTSCH, Federal Minister of Justice.
- Mr Michael SCHÖN, Head of Cabinet, Ministry of Justice.
- Ms Irene KÖCK, Ministry of Justice.
- Mr Franz MOHR, Ministry of Justice.

AZERBAIJAN/AZERBAÏDJAN :

- Mr Fikrat MAMMADOV, Minister of Justice.
- Mr Faig GURBANOV, Head of Department, Ministry of Justice.

BELGIUM/BELGIQUE :

- Mr Claude DEBRULLE, Directeur Général, Direction Générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, Ministère de la Justice, Président du CDPC.
- Mr Gérard DIVE, Conseiller de la Ministre pour le droit international, Cabinet de la Ministre de la Justice.
- Mme Roseline DEMOUSTIER, Directrice Générale en charge du secteur Droit des personnes au sein de la Direction Générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux, Ministère de la Justice.

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE :

- Mr Slobodan KOVAČ, Minister of Justice of Bosnia and Herzegovina.
- Ms Biljana PJEŠČIĆ, Administrator, Ministry of Justice of Bosnia and Herzegovina.
- Mr Miroslav STAROVLAH, Interpreter, Ministry of Justice of Bosnia and Herzegovina.
- Mr Džerard SELMAN, Minister of Justice of Republika Srpska.

BULGARIA/BULGARIE :

- Mr Anton STANKOV, Minister of Justice.
- Mr Peter RASHKOV, Director of International Legal integration, European Union Assistance and International Legal Assistance Directorate, Ministry of Justice.
- Ms Mitka ZAHARLIEVA, State Expert, international Legal Cooperation European Integration and International Legal Assistance Directorate, Ministry of Justice..

CROATIA/CROATIE :

- Ms Vesna ŠKARE OŽBOLT, Minister of Justice.
- Ms Ljiljana PANCIROV, Minister plenipotentiary.
- Mr Željko HORVATIĆ, Adviser to the Minister of Justice for criminal law.
- Ms Ljiljana VODOPIJA EENGIC, Assistant Minister, Ministry of Justice.

CYPRUS/CHYPRE :

- Mr Doros THEODOROU, Minister of Justice and Public Order.
- Ms Ekaterini ANDREOU, Senior Official on Legal Affairs, Ministry of Justice and Public Order.

CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE :

- Mr Pavel NĚMEC, Deputy Prime Minister and Minister of Justice.
- Mr Roman POLÁŠEK, Deputy Minister, Ministry of Justice.
- Mr Pavel ŠKVÁRA, Director General of the Cabinet of the Minister, Ministry of Justice.
- Mr Petr DIMUN, Director of Press Department and Spokesman of the Minister.
- Ms Helena REJHOLCOVA, Interpreter.
- Mr David PACOLA, Security Officer.
- Mr Josef URBAN, Security Officer.

DENMARK/DANEMARK :

- Mme Helle Hübertz KROGSØE, Chef de section, Division de Justice Pénale, Ministère de la Justice.
- M. Ib Hounsgaard TRABJERG, Chef de section, Division du Droit Procédural, Ministère de la Justice.

ESTONIA/ESTONIE :

- Mr Martin HIRVOJA, Deputy Secretary General, Ministry of Justice.
- Mr Urmas VOLENS, Head of the Private Law Division, Ministry of Justice.

FINLAND/FINLANDE :

- Mr Johannes KOSKINEN, Minister of Justice.
- Ms Kirsti RISSANEN, Permanent Secretary, Ministry of Justice.
- Mr Pekka NURMI, Director General, Ministry of Justice.
- Mr Juha KERANEN, Ministerial Counsellor, Ministry of Justice.

FRANCE :

- Mme Nicole GUEDJ, Secrétaire d'Etat aux Droits des victimes, auprès du Garde des Sceaux, Ministère de la Justice.
- M. Jean-Jacques SUBRENAT, Ambassadeur de France à Helsinki.

- M. Jean-Bernard BOLVIN, Conseiller pour les Affaires Internationales et les Droits de l'Homme, Ministère de la Justice.
- M. Eric RUELLE, Chef du Bureau des négociations pénales, Ministère de la Justice.
- M. Tomas MACEK, Premier Secrétaire, Ambassade de France à Helsinki.
- M. Xavier BENARDEAU, Officier de Sécurité.

GEORGIA/GÉORGIE :

- Mr Konstantine KEMULARIA, Minister of Justice.
- Mr Eka TKECHELACHVILI, Deputy Minister of Justice.

GERMANY/ALLEMAGNE :

- Ms Brigitte ZYPRIES, Minister of Justice.
- Mr Christian LEHMANN, Deputy Director General of Criminal Affairs, Criminal Department, Ministry of Justice.
- Mr Eberhard DESCH, Head of Division of International Law, Ministry of Justice.
- Ms Alexandra ALBRECHT, Personal Secretary of the Minister of Justice.
- Ms Heidi FRIEDRICH, Embassy Representative.

GREECE/GRÈCE :

- Mr Anastasios P. PAPALIGOURAS, Minister of Justice.
- Mr Lysander MIGLIARESSIS-PHOCAS, Ambassador of Greece in Finland.
- Mr Angelo ANDROULIDAKIS, Adviser to the Minister of Justice.
- Mr Athanasios PATLIAS, Security Officer.

HUNGARY/HONGRIE :

- Mr József PETRÉTEI, Minister of Justice.
- Mr Lipót HÖLTZL, Deputy Secretary of State, Ministry of Justice.
- Ms Erika PLANKÓ, Deputy Secretary of State, Ministry of Justice.
- Mr Ildikó VÁRKONYI, Interpreter.

ICELAND/ISLANDE :

- Mr Björn BJARNASON, Minister of Justice and Ecclesiastical Affairs.
- Ms Ragna ÁRNADÓTTIR, Director of Legal Affairs, Ministry of Justice and Ecclesiastical Affairs.

IRELAND/IRLANDE :

- Mr Frank FAHEY, Minister of State, Department of Justice, Equality & Law Reform.
- Ms Caroline MURPHY, Assistant Principal, Justice Department.
- Ms Kate MURRAY, Private Secretary.
- Mr James MARTIN, Assistant Secretary.

ITALY/ITALIE :

- Mr Luigi VITALI, Under-Secretary of State, Ministry of Justice.
- Mr Ugo G. DE MOHR, Ambassador.
- Mr Carlo CORTI, Head of International Affairs Office, Ministry of Justice.
- Mr Giuseppe CAPOCCIA, Head of Study, Researches, Law and International Relationships Office, Ministry of Justice.
- Mr Biagio Roberto CIMINI, Head of Law and International Affairs, Criminal Law Directorate, Ministry of Justice.

- Ms Francesca GIAQUINTO, Criminal Law Directorate, Ministry of Justice.
- Mr Giorgio TABORRI, First Secretary.
- Mr Paolo PALMINTERI, Second Secretary.
- Mr Antonio ANDRIULO, Criminal Law Directorate, Ministry of Justice.

LATVIA/LETTONIE :

- Ms Solvita ABOLTINA, Minister of Justice.
- Ms Ilze JUHANSONE, Deputy State Secretary, Ministry of Justice.
- Mr Aleksandrs DEMENTJEVS, Director of State Probation Service.
- Ms Laila MEDIN, Director of Department of Policy Planning, Ministry of Justice.

LIECHTENSTEIN :

- Mr Daniel OSPELT, Ambassador, Permanent Representative of Liechtenstein to the Council of Europe.

LITHUANIA/LITUANIE :

- Mr Gintautas BUŽINSKAS, Minister of Justice.
- Ms Ausra BERNOTIENE, Director of the Department of International Law, Ministry of Justice.

LUXEMBOURG :

- M. Marc MATHÉKOWITSCH, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de la Justice.
- Mme Katia KREMER, Conseiller de Direction Adjoint, Ministère de la Justice.

MALTA/MALTE :

- Mr Carmelo BONNICI, Parliamentary Secretary, Ministry for Justice and Home Affairs.
- Mr Marco CACHIA, Head of Secretariat, Ministry for Justice and Home Affairs.

MOLDOVA :

- Ms Victoria IFTODI, Minister of Justice.
- Mr Vitalie PÂRLOG, Head of International Relations and European Integration Department, Ministry of Justice.
- Ms Natalia SUCEVEANU, Head of International Treaties and European Integration General Division, Ministry of Justice.

MONACO :

- Excusé/Apologised.

NETHERLANDS/PAYS-BAS :

- Mr Piet Hein DONNER, Minister of Justice.
- Mr Geert LANKHORST, Senior Administrator of the Unit Access to Justice, Ministry of Justice.
- Mr Arie IJZERMAN, Deputy Director General of International Affairs and Immigration Department, Ministry of Justice.
- Mr Victor JAMMERS, Deputy Director of Sanctions and Prevention Policy Department, Ministry of Justice.
- Mr Erik BEZEM, Head of the Unit Probation Policy Department, Ministry of Justice.

- Mr Sjaak JANSEN, Coordinating Counsellor of Legislation, International Affairs Section, Ministry of Justice, Vice-Chair of the Bureau of the CDCJ.
- Mr Gerard DE BOER, Legal Adviser, Permanent Representation of the Netherlands in Strasbourg (France).

NORWAY/NORVÈGE :

- Mr Odd Einar DØRUM, Minister of Justice.
- Ms Kristin Bølgen BRONEBAKK, Director General, Ministry of Justice.
- Mr Inge Lorange BACKER, Director General of the Legislation Department, Ministry of Justice, Chairman of the CDCJ.
- Mr Fredrik BØCKMAN FINSTAD, Acting Legal Adviser, Legislation Department, Ministry of Justice.

POLAND/POLOGNE :

- Mr Andrzej KALWAS, Minister of Justice.
- Mr Sylweryusz KRÓLAK, Deputy Minister of Justice.
- Mr Marek ŁUKASZEWICZ, Director of the Ministers' Office.
- Mr Igor DZIALUK, Director of the International Co-operation and European Law Department, Ministry of Justice.
- Mr Stanislaw STEBELSKI, Ambassador of Poland in Helsinki.
- Mr Andrzej JASIONOWSKI, Counsellor.
- Mr Piotr PASZKOWSKI, Interpreter.

PORTUGAL :

- Mr João SILVA LEITÃO, Ambassador of Portugal in Helsinki.
- Ms Luisa Maia GONÇALVES, Head of Department, Bureau of International Relations, Ministry of Justice.

ROMANIA/ROUMANIE :

- Ms Monica Luisa MACOVEI, Minister of Justice.
- Mr Dan TAPALAGA, Personal Counsellor of the Minister of Justice.
- Mr Florin RĂZVAN RADU, Director, Ministry of Justice.
- Mr Dan Nicolae TUDOR, Consul.
- Mr Marius ALDEA, Security Officer.

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE :

- Mr Yury Y. CHAYKA, Minister of Justice.
- Mr Serguey MALUSHA, Deputy Director of the Administrative Department of the Government.
- Mr Anatoly Vladimirovich PALAMARCHUCK, Director of the Economic Legislation Department, Ministry of Justice.
- Mr Vladimir Petrovich ZIMIN, Deputy Director of the International Law and Cooperation Department, Ministry of Justice.
- Mr Serguey BULAVIN, Head of Legal Department President Administration, Ministry of Justice.
- Mr Vladimir Ivanovich MICHTCHENKO, Counsellor of the Minister of Justice.

SAN MARINO/SAINT-MARIN :

- Excusé/Apologised.

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTÉNÉGRO :

- Mr Zoran STOJKOVIC, Minister of Justice of Serbia.
- Ms Vera KOLAREVIC, Chief of Cabinet, Ministry of Justice.
- Mr Vladimir DAVIDOVIC, Legal Adviser, Ministry of Justice.
- Ms Danica KRALJEVIC, Interpreter.
- Mr Zeljko STURANOVIC, Minister of Justice of Montenegro.
- Ms Branca LAKOCEVIC, Deputy Minister.
- Ms Jadranka DJURKOVIC, Interpreter.

SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUE :

- Mr Daniel LIPŠIC, Deputy Prime Minister and Minister of Justice.
- Ms Viera ŠTUPÁKOVÁ, Ambassador of the Slovak Republic in Helsinki.
- Mr Branislav BOHACIK, Director, Division for Judicial Co-operation in Criminal Matters, Ministry of Justice, Vice-Chair of the CDPC.
- Ms Jana VNUKOVA, Director of international relations and human rights Division, Ministry of Justice.
- Mr Oto LOBODAS, Director General of Prison Administration.
- Mr Frantisek KISS, Security Officer.

SLOVENIA/SLOVÉNIE :

- Mr Lovro ŠTURM, Minister of Justice.
- Mr Janko KOREN, Head of the Minister's Office, Ministry of Justice.

SPAIN/ESPAGNE :

- Mme Ana María DE MIGUEL LANGA, Vice-Ministre de la Justice.
- M. Jose Antonio BORDALLO, Directeur Général de la Coopération Juridique Internationale, Ministère de la Justice.
- M. Alfredo PASCUAL, Conseiller Technique de la Coopération Juridique Internationale, Ministère de la Justice.
- M. Antonio GARCIA ABAD, Ambassadeur d'Espagne à Helsinki.

SWEDEN/SUÈDE :

- Mr Dan ELIASSON, State Secretary.
- Ms Helena JÄDERBLOM, Director, Ministry of Justice.
- Mr Magnus HOLMÉN, Special Adviser, Ministry of Justice.

SWITZERLAND/SUISSE :

- M. Christoph BLOCHER, Conseiller Fédéral, Chef du Département fédéral de justice et police.
- M. Heinrich KOLLER, Directeur de l'Office fédéral de la justice.
- M. Philippe BOILLAT, Sous-Directeur de l'Office fédéral de la justice.
- Mme Corine BLESIG, Conseiller Diplomatique.

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"/
"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE" :**

- Excusé/Apologised.

TURKEY/TURQUIE :

- Mr Cemil ÇIÇEK, Minister of Justice.
- Ms Esin ÖZBILGIN, Judge, International Law and Foreign Relations, Ministry of Justice.
- Mr Sener DALYAN, Judge, International Law and Foreign Relations, Ministry of Justice.
- Mr Osman PAKSÜT, Ambassador of Turkey in Finland.
- Mr Ferda AKKERMAN, Counsellor, Embassy of Turkey in Finland.
- Mr Serkan GEDIK, Second Secretary, Embassy of Turkey in Finland.

UKRAINE :

- Mr Roman ZVARYCH, Minister of Justice.
- Ms Olena ZERKAL, Director of the Department, Ministry of Justice.
- Mr Rustam AZHDAR, Second Secretary, Embassy of Ukraine in Finland.

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI :

- Baroness Patricia SCOTLAND OF ASTHAL QC, Minister of State for the Criminal Justice System and Law Reform.
- Mr Richard BRADLEY, Head of Judicial Co-operation Unit, Home Office.
- Mr Edwin KILBY, Head of European Policy Unit, Department for Constitutional Affairs, Lord Chancellor's Department,
- Ms Anna HODGSON, Conseillère, Section de la politique criminelle et en matière de corruption, Home Office, Unité des Infractions et des sanctions.
- Ms Tracy STANHOPE, Inservancy Service.

EUROPEAN COMMISSION/COMMISSION EUROPÉENNE :

- M. Franco FRATTINI, Vice-Président de la Commission européenne, en charge de la justice, de la liberté et de la sécurité / Vice-President of the European Commission, responsible for Justice, Freedom and Security.
- M. Lorenzo SALAZAR, Magistrat, membre du Cabinet de M. Frattini.
- M. Claudio PERGOLA, officier de sécurité.

SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION/SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE :

- Mr Ivan BIZJAK, Directeur Général, DG Justice et Affaires intérieures.

COMMITTEE OF MINISTERS/COMITÉ DES MINISTRES :

- Mr Niels-Jørgen NEHRING, Ambassador, Permanent Representative of Denmark to the Council of Europe, Chairman of the Rapporteur Group on Legal Co-operation.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY/ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE :

- M. Serhiy HOLOVATY, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION /(CDCJ)

COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (Bureau) :

- Mr Inge Lorange BACKER, Chairman of the CDCJ, Director General of the Legislation Department, Ministry of Justice (Norway).
- Mme Roseline DEMOUSTIER, Directeur Général, Service public fédéral Justice, Ministère de la Justice (Belgique).
- Mr Sjaak JANSEN, Coordinating Counsellor of Legislation, International Affairs Section, Ministry of Justice, Vice-Chair of the CDCJ (Netherlands).
- Mr Pekka NURMI, Director General, Ministry of Justice (Finland).
- Mr Peter RASHKOV, Director of International Legal integration, European Union Assistance and International Legal Assistance Directorate, Ministry of Justice (Bulgarie).
- Mme Xenia SKORINI-PAPARRIGOPOULOU, Professeur associé, Faculté de Droit d'Athènes (Grèce).

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS /(CDPC)/

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (Bureau) :

- M. Mario AFFENTRANGER, Chef de la Section des Traités Internationaux, Office Fédéral de la Justice (Suisse).
- Mr Branislav BOHACIK, Vice-Chair of the CDPC, Director, Division for Judicial Co-operation in Criminal Matters, Ministry of Justice, (Slovak Republic).
- Mr Richard BRADLEY, Head of Judicial Co-operation Unit, Home Office (United Kingdom).
- M. Claude DEBRULLE, Président du CDPC, Directeur Général, Direction Générale de la Législation, des Libertés et des Droits fondamentaux, Ministère de la Justice (Belgique).
- Ms Andreja LANG, Under-Secretary, Head of the Department for Criminal Legislation, Counsellor to the Government, Ministry of Justice (Slovenia).
- Mr Roland MIKLAU, Director General for Penal Legislation, Federal Ministry of Justice (Austria).
- Mr Esa VESTERBACKA, Director General, Head of Department, Ministry of Justice (Finland).

EUROPEAN COMMISSION FOR THE EFFICIENCY OF JUSTICE (CEPEJ)/

COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

- Mr Eberhard DESCH, Chair of CEPEJ, Head of Division of International Law, Ministry of Justice (Germany).

OBSERVERS/OBSERVATEURS

HOLY SEE/SAINT-SIÈGE :

- S. E. Mgr Józef WRÓBEL, Evêque de Helsinki.
- R. Père Jan STUYT, S.J., « Jesuit Refugee Service » à Bruxelles (Belgique).

UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

- Excusé/Apologised.

CANADA :

- Excusé/Apologised.

JAPAN/JAPON :

- Excusé/Apologised.

MEXICO/MEXIQUE :

- Excusé/Apologised.

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS/
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

**COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES /
COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS**

- Mr Mikalai UNHEVIONAK, Councillor.

**THE HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW/
CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ :**

- Mr Hans VAN LOON, Secretary General.

UNIDROIT :

- Excusé/Apologised.

**SECRETARIAT GENERAL OF THE COUNCIL OF EUROPE/
SECRÉTARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE :**

- Ms Maud de BOER-BUQUICCHIO, Deputy Secretary General.

**PRIVATE OFFICE OF THE SECRETARIES GENERAL/
CABINET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX :**

- M. Jarek POREJSKI, Administrator.

**DIRECTORATE GENERAL I - LEGAL AFFAIRS/DIRECTION GÉNÉRALE I -
AFFAIRES JURIDIQUES :**

- M. Guy DE VEL, Directeur Général des Affaires Juridiques.
- Ms Margaret KILLERBY, Chef du Service des Problèmes Criminels.
- M. Alexey KOJEMIAKOV, Chef du Service de Droit Privé.
- Ms Bridget O'LOUGHLIN, Chef de la Division de la Justice Pénale, Secrétaire du CDPC.
- M. Rafael A. BENITEZ, Chef de la Task Force contre le terrorisme, Adjoint au Chef du Service du droit public.
- M. Patrick TITIUN, Secrétaire de la Conférence.
- Mme Catherine GALLAIS, Assistante administrative principale.
- Mme Liliane CAMPANA, Assistante administrative.
- Mme Claire ROBINS, Secrétaire.
- Mme Christiane DECONINCK, Secrétaire.

**SECRETARIAT OF THE COMMITTEE OF MINISTERS/
SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES MINISTRES :**

- Ms Ulrika FLODIN-JANSON, Administratrice.

**SECRETARIAT GENERAL OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY/
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE :**

- Mme Valérie CLAMER, co-secrétaire de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

PROTOCOL/PROTOCOLE :

- Mlle Isabelle FLECKSTEINER, Assistante du Directeur du Protocole.

PRESS AND INFORMATION/PRESSE ET INFORMATION :

- Ms Seda PUMPYANSKAYA, Director of Communication and Research.
- Mr Can FISEK, Administrator, Press Officer.
- Mr Arne MADSEN, Council of Europe Press Correspondant for the Nordic Countries.

LANGUAGE SERVICES/SERVICES DES LANGUES :

- M. Philippe QUAINÉ, Chef de l'équipe des interprètes.

INTERPRETERS/INTERPRÈTES :

- M. Massimo CAMPAGNOLA.
- Mme Daniela CODARIN.
- M. Jason Mathew GARNER.
- M. Rino GELMI.
- M. Georg KIENINGER.
- Mme Raphaëla MANNHEIM-DUBA.
- Mme Anne MILES.
- M. Juan-Luis MORENO.
- M. Alexei REPIN.
- Mme Nelly SIDERIS.

ANNEXE III

RESOLUTIONS ADOPTEES

Résolution n° 1

relative à la recherche de solutions juridiques aux problèmes d'endettement dans une société de crédit

LES MINISTRES participant à la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice (Helsinki, 7 et 8 avril 2005) ;

1. Ayant examiné le rapport du Ministre de la Justice de Finlande sur la recherche de solutions juridiques aux problèmes d'endettement dans une société de crédit ainsi que les contributions apportées par plusieurs délégations ;
2. Soulignant qu'un marché du crédit à la consommation suffisant et des prêts efficaces favorisent la croissance économique et qu'il est important, dans une relation de crédit, de trouver un juste équilibre entre les intérêts du débiteur et ceux du créancier ;
3. Préoccupés par les problèmes qui se posent dans la société de crédit aujourd'hui en raison, entre autres, de l'accès facile au crédit qui peut, dans certains cas, aboutir au surendettement des ménages entraînant l'exclusion sociale des individus et de leurs familles ;
4. Soulignant l'importance de prévenir les problèmes dus au surendettement et, s'il y a lieu, de trouver des solutions pour renforcer la prévention et la gestion adéquates des problèmes d'endettement, ainsi que le sens des responsabilités des créanciers et des débiteurs individuels ;
5. Convaincus que le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer dans ce contexte et la responsabilité d'aider tous les Etats membres à trouver de nouvelles solutions pour éviter le surendettement par divers moyens tels que le conseil et l'éducation en matière financière et la gestion de l'endettement ;
6. Conscients des différents moyens juridiques, institutions et bonnes pratiques qui existent déjà dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, visant à éviter le surendettement et à offrir des solutions alternatives aux modes de résolution des différends et aux mesures d'exécution des créances ;
7. Gardant à l'esprit la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n°108) ;
8. Rappelant la Résolution n° 3 « Approche générale et moyens d'atteindre une mise en œuvre efficace de l'exécution des décisions de justice », adoptée lors de leur 24^e Conférence à Moscou en octobre 2001 et les Recommandations Rec(2003)16 et Rec(2003)17 du Comité des Ministres sur ce sujet ;

9. Rappelant que l'Union européenne accorde une attention accrue au principe du prêt responsable dans le marché du crédit à la consommation ainsi qu'à une harmonisation minimale des dispositions régissant le crédit à la consommation (COM (2004) 747) ;

10. CONVIENNENT qu'il est important de prendre des mesures pour chercher des solutions juridiques et pratiques aux problèmes d'endettement rencontrés par les citoyens dans une société de crédit ;

11. RAPPELLENT la nécessité d'accorder une attention particulière à la prévention et à la gestion adéquate des problèmes d'endettement ainsi qu'au rôle des institutions statutaires et des organisations non gouvernementales impliquées ;

12. INVITENT le Comité des Ministres à charger le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), en coopération avec d'autres instances compétentes du Conseil de l'Europe :

- d'analyser la législation et les bonnes pratiques existantes ;
- d'identifier les difficultés rencontrées ;
- d'élaborer un instrument approprié énonçant des mesures législatives et administratives, et proposant des solutions pratiques ;
- de prendre en considération, lors de la préparation de cet instrument, le rôle des instances compétentes, en particulier celui des tribunaux, des autorités administratives et des organisations non gouvernementales impliquées ;
- d'envisager les moyens d'assister les Etats membres dans l'application de cet instrument et, s'il y a lieu, de formuler des propositions appropriées à l'intention du Comité des Ministres.

Résolution n° 2

relative à la mission sociale du système de justice pénale – Justice réparatrice

LES MINISTRES participant à la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice (Helsinki, 7 et 8 avril 2005) ;

1. Ayant examiné le rapport du Ministre de la Justice de Finlande sur la mission sociale du système de justice pénale ;
2. Considérant qu'il est d'une grande importance, pour la paix sociale, de promouvoir une politique pénale qui mette aussi l'accent sur la prévention des comportements antisociaux et délictueux, le développement de sanctions et de mesures appliquées dans la communauté, les besoins des victimes et la réinsertion des auteurs d'infractions ;
3. Notant que le recours à l'emprisonnement fait peser un lourd fardeau sur la société et occasionne des souffrances humaines ;
4. Considérant que le recours à des sanctions et à des mesures appliquées dans la communauté, ainsi qu'à des mesures de justice réparatrice, peut avoir un impact positif sur les coûts sociaux de la criminalité et de la lutte contre celle-ci ;
5. Persuadés qu'une démarche fondée sur la justice réparatrice permet souvent de mieux servir les intérêts des victimes d'infractions, ainsi que d'accroître les possibilités d'une réinsertion sociale réussie pour les auteurs d'infractions et, par là même, la confiance des citoyens dans le système de justice pénale ;
6. Ayant à l'esprit que le but de la justice réparatrice est aussi de réduire le nombre de procès devant les tribunaux pénaux et que les systèmes alternatifs non judiciaires pour la justice réparatrice devraient être développés autant que possible dans le contexte national ;
7. Considérant que les peines d'emprisonnement ne peuvent pas toujours être évitées, mais qu'il est aussi possible de faire bénéficier le traitement et la gestion des détenus d'une démarche fondée, entre autres, sur la justice réparatrice, de manière à favoriser la réinsertion réussie des auteurs d'infractions ;
8. Considérant que la démarche fondée sur la justice réparatrice devrait être développée aussi bien dans le contexte des mesures appliquées dans la communauté que dans toutes les étapes du processus de la justice pénale, y compris des mesures de la justice réparatrice appliquées pendant et après l'emprisonnement ;
9. Considérant que, pour prévenir la délinquance, soutenir et dédommager les victimes d'infractions et réinsérer les auteurs d'infractions condamnés, il faut adopter une approche multidisciplinaire et/ou pluri-institutionnelle ;

10. Conscients de la nécessité de concevoir des stratégies *ad hoc* pour répondre aux besoins spécifiques des catégories vulnérables de victimes et d'auteurs d'infractions ;
11. Conscients qu'une situation particulière règne dans des pays où le système de justice pénale fait en ce moment l'objet d'importantes réformes et que ces pays peuvent avoir spécialement besoin d'assistance technique pour mener à bien les réformes en question ;
12. Eu égard à l'importance des principes contenus dans les instruments internationaux pertinents qui existent à l'heure actuelle ;
13. Rappelant les Recommandations du Conseil de l'Europe en la matière ;
14. Rappelant la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes ;
15. CONVIENNENT de la nécessité de promouvoir l'application de la justice réparatrice dans leurs systèmes de justice pénale ;
16. ENCOURAGENT le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) à continuer :
 - de mettre à jour les Règles pénitentiaires européennes ;
 - de traiter les besoins des victimes de la criminalité, y compris les victimes d'actes de terrorisme et d'infractions graves au droit international humanitaire ;
 - d'examiner les moyens d'améliorer la politique de prévention de la criminalité ;
17. ENCOURAGENT AUSSI le Conseil de l'Europe à poursuivre la conduite d'un projet multidisciplinaire sur la violence et les enfants ;
18. INVITENT le CDPC à établir, en conformité avec la Recommandation Rec(2003)20, un instrument en vue de l'élaboration de normes globales régissant les sanctions et mesures qui concernent les jeunes délinquants ;
19. INVITENT le Comité des Ministres à charger également le CDPC d'examiner la question de la probation et de l'assistance post-pénitentiaire pour répondre à la nécessité de développer le rôle des services de probation ;
20. INVITENT le Comité des Ministres à demander au CDPC d'étudier plus avant la possibilité d'élaborer un ou plusieurs instruments en vue de répondre aux besoins des catégories vulnérables de victimes et/ou d'auteurs d'infractions ;
21. INVITENT AUSSI le Comité des Ministres à soutenir et à développer les programmes de coopération mis en place pour promouvoir une large application de la justice réparatrice dans les pays membres, sur la base des Recommandations du Conseil de l'Europe en la matière ;

22. DEMANDENT au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de rendre compte, à leur prochaine conférence, des mesures prises pour assurer l'application de la présente Résolution.

Résolution n° 3

relative à la lutte contre le terrorisme

LES MINISTRES participant à la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice (Helsinki, 7 et 8 avril 2005) ;

1. Préoccupés par les menaces que le terrorisme fait peser sur les valeurs fondamentales sur lesquelles repose l'Europe, à savoir la démocratie pluraliste, l'Etat de droit et la protection des droits et des libertés fondamentales ;
2. Déplorant les pertes humaines et les blessures subies par des milliers de personnes innocentes victimes du terrorisme ;
3. Condamnant tous les attentats terroristes et réaffirmant leur détermination à combattre toutes les formes de terrorisme tout en respectant pleinement les Droits de l'Homme ;
4. Conscients qu'une action internationale concertée est essentielle pour réussir dans la lutte contre le fléau du terrorisme, y compris une action visant, le cas échéant, à prévenir ou à remédier à des situations qui peuvent alimenter le terrorisme ;
5. Rappelant l'importance des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et, à cet égard, se félicitant de la finalisation par les Nations Unies au niveau des experts du projet de Convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire ;
6. Saluant les efforts des organisations et des institutions internationales visant à combattre le terrorisme sous l'égide du Comité contre le terrorisme (CTC) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
7. Saluant la coopération entre le Conseil de l'Europe et ces organisations et institutions, en particulier l'Union Européenne, l'OSCE et les Nations Unies ;
8. Rappelant les textes pertinents adoptés par l'Assemblée Parlementaire ;
9. Gardant à l'esprit la Résolution n° 1 adoptée lors de leur 24e Conférence (Moscou, 4-5 octobre 2001) et la Résolution n° 1 adoptée lors de leur 25e Conférence (Sofia, 9-10 octobre 2003) ainsi que le rapport du Secrétaire Général relatif au suivi de cette Résolution ;
10. Gardant à l'esprit la Résolution adoptée à la Troisième Réunion à haut niveau des Ministres de l'Intérieur sur « la lutte contre le terrorisme et le crime organisé pour améliorer la sécurité en Europe » (Varsovie, 17-18 mars 2005) ;

11. Gardant à l'esprit le rapport préparé sous l'égide de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) sur l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux dans leurs réponses au terrorisme ;

12. Résolus à poursuivre leurs efforts pour renforcer la lutte contre le terrorisme et pour accroître la sécurité des citoyens, dans un esprit de solidarité et sur la base des valeurs fondamentales auxquelles le Conseil de l'Europe est profondément attaché : l'Etat de Droit, les Droits de l'Homme et la démocratie pluraliste ;

13. Rappelant les Lignes Directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme qui ont été adoptées par le Comité des Ministres en juillet 2002 ;

14. Convaincus de la nécessité de poursuivre le renforcement de la coopération internationale ;

15. Notant l'importance, à cet égard, du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe qui se tiendra à Varsovie en mai 2005, et de l'impulsion qu'il donnera aux travaux futurs du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme ;

* * *

16. SALUENT les progrès réalisés par le Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre des activités prioritaires contre le terrorisme, et en particulier l'élaboration de deux nouvelles conventions relatives, respectivement, à la prévention du terrorisme, et au blanchiment, au dépistage, à la saisie, à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, ainsi que l'élaboration de trois nouvelles recommandations du Comité des Ministres aux Etats membres sur les techniques spéciales d'enquête, la protection des témoins et des collaborateurs de justice, et sur les titres d'identité et de voyage et la lutte contre le terrorisme, et à cet égard ;

17. SALUENT l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation sur les documents d'identité et de voyage et la lutte contre le terrorisme et APPELLENT le Comité des Ministres à adopter, au plus tôt, les deux Conventions susmentionnées, afin de permettre dans toute la mesure du possible leur ouverture à la signature lors du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, ainsi que les autres Recommandations ;

18. Saluent l'adoption par le Comité des Ministres des Lignes Directrices sur la protection des victimes des actes terroristes et de la Déclaration sur les « Médias et le terrorisme » en mars 2005 ;

19. SALUENT le travail réalisé par le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER), chargé de coordonner l'action du Conseil de l'Europe contre le terrorisme dans le domaine juridique ;

20. SALUENT la contribution du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et de ses comités subordonnés le Comité d'experts sur la protection des témoins et des collaborateurs de justice (PC-PW), le Comité d'experts sur les techniques spéciales d'enquête (PC-TI) et le Comité d'experts sur la révision de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (PC-RM), ainsi que du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) à la mise en œuvre des activités prioritaires du Conseil de l'Europe contre le terrorisme dans leur domaine respectif ;

21. SALUENT le nombre de signatures et de ratifications du Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme (STE n° 190), tout en regrettant que ce nouvel instrument ne soit pas encore entré en vigueur, et en conséquence,

22. APPELLENT les Etats membres du Conseil de l'Europe à devenir Parties à ce Protocole afin de permettre son entrée en vigueur dans les plus brefs délais ; et INVITENT les Etats observateurs à devenir, le plus tôt possible, Parties à la Convention européenne pour la répression du terrorisme telle que révisée par son Protocole d'amendement ;

23. INVITENT les Etats qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties aux instruments du Conseil de l'Europe qui facilitent les mesures contre le terrorisme, notamment la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185), les Conventions sur la corruption (STE n° 173 et STE n° 174) ainsi que le deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 182) ;

24. SE FELICITENT du nombre important d'Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont devenus Parties aux traités internationaux relatifs au terrorisme, notamment à ceux conclus dans le cadre des Nations Unies, ainsi qu'au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;

25. INVITENT les Etats qui ne le sont pas encore à devenir Parties, dans les meilleurs délais, à ces instruments et à assurer leur mise en œuvre effective en application de la Résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;

26. APPELLENT tous les Etats membres du Conseil de l'Europe à contribuer à résoudre les questions pendantes dans le cadre des négociations en cours au sein des Nations Unies sur le projet de Convention générale contre le terrorisme ;

27. SE FELICITENT du travail du MONEYVAL relatif à l'évaluation du respect par les Etats membres de la Recommandation Spéciale sur le financement du terrorisme du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) ;

28. APPELLENT le Conseil de l'Europe à poursuivre ses travaux contre le terrorisme, y compris le développement des profils nationaux sur les capacités de lutte contre le terrorisme, les activités concernant les victimes du terrorisme et la coopération internationale ;

29. INVITENT le Comité des Ministres :

a. à charger le CODEXTER d'identifier des activités prioritaires supplémentaires, à la lumière du rapport du Groupe multidisciplinaire sur l'action internationale contre le terrorisme (GMT) et du rapport préparé pour le CODEXTER sur les lacunes dans le droit et l'action au niveau international ;

b. à charger en particulier le CDPC et le CDCJ, dans le cadre de leur mandat respectif et pour la mise en œuvre des activités identifiées, d'assurer la cohérence de l'action du Conseil de l'Europe dans leur domaine respectif ;

30. INVITENT le Comité des Ministres, dans le cadre des programmes de coopération avec les Etats membres du Conseil de l'Europe, à soutenir les Etats dans l'amélioration de leurs réponses législatives et institutionnelles contre le terrorisme et à poursuivre la coordination effective avec d'autres instances internationales ;

31. SOUHAITENT que le Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe soutienne et renforce le rôle du Conseil de l'Europe dans la prévention et la répression du terrorisme, à travers l'élaboration de normes, le suivi et la coopération technique, et donne l'impulsion nécessaire à la signature et à la ratification rapide des nouvelles conventions du Conseil de l'Europe relatives au terrorisme ;

32. INVITENT le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à faire rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre cette Résolution, lors de leur prochaine Conférence.

Résolution n° 4

relative à l'actualisation des Règles pénitentiaires européennes et à une éventuelle Charte pénitentiaire européenne

LES MINISTRES, participant à la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice (Helsinki, 7 et 8 avril 2005) ;

1. Considérant qu'il est dans l'intérêt des Etats membres du Conseil de l'Europe d'établir des principes communs et des normes communes en matière de politique criminelle ;
2. Réaffirmant qu'une peine privative de liberté devrait toujours être utilisée en dernier recours ;
3. Considérant que, pour les personnes incarcérées, toutes les mesures appropriées devraient être prises afin de combattre les aspects négatifs de l'incarcération, tout en favorisant les possibilités d'une complète réinsertion du détenu dans la société après sa libération ;
4. Conscients du développement de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans le domaine pénitentiaire et des standards établis par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants ;
5. Ayant à l'esprit la Recommandation 1656 (2004) de l'Assemblée Parlementaire et notant les propositions contenues dans cette Recommandation concernant la révision des Règles pénitentiaires européennes et l'élaboration, en liaison avec l'Union européenne, d'une Charte pénitentiaire européenne ;
6. Prenant note de la Recommandation 2003/2188 du Parlement Européen au Conseil de l'Union européenne, encourageant le Conseil de l'Europe à réviser les Règles pénitentiaires européennes et à promouvoir l'élaboration d'une Charte pénitentiaire européenne commune aux pays membres du Conseil de l'Europe, qui comprendrait des règles spécifiques concernant une liste de sujets ;
7. Considérant la décision du Comité des Ministres, au niveau des Délégués, de transmettre la Recommandation 1656 (2004) de l'Assemblée Parlementaire au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et au Conseil de coopération pénologique (PC-CP) pour qu'ils poursuivent, comme prévu, la mise à jour des Règles pénitentiaires européennes, en attirant l'attention de leurs membres sur les propositions faites maintenant par l'Assemblée Parlementaire et, notamment, sur la proposition d'élaborer une Charte pénitentiaire européenne, tout en invitant l'Union européenne à participer activement aux travaux en cours au Conseil de l'Europe pour mettre à jour les Règles pénitentiaires européennes, en vue de parvenir à des normes communes dans ce domaine ;
8. Tenant compte du rapport présenté par le CDPC sur l'état d'avancement des travaux de mise à jour des Règles pénitentiaires européennes ;

9. SOUTIENNENT le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) dans ses travaux de mise à jour des Règles pénitentiaires européennes, travaux qui doivent être accomplis sans délai ;

10. SOUTIENNENT le CDPC, après qu'il a adopté les Règles pénitentiaires européennes actualisées, dans son examen de la faisabilité et de l'éventuelle valeur ajoutée d'une Charte pénitentiaire européenne ;

11. SOUTIENNENT EGALEMENT le CDPC dans son examen de la faisabilité et de l'éventuelle valeur ajoutée d'un mécanisme, qui pourrait être incorporé soit dans les Règles pénitentiaires européennes actualisées, soit dans une éventuelle Charte pénitentiaire européenne, permettant d'assurer la cohérence des normes dans le domaine pénitentiaire ainsi qu'une mise à jour régulière des textes concernés ;

12. INVITENT le Comité des Ministres à adopter sans délai la mise à jour des Règles pénitentiaires européennes lorsqu'elles auront été approuvées par le CDPC, et à examiner, en fonction des résultats de l'étude de faisabilité, l'opportunité d'élaborer une Charte pénitentiaire européenne.

Résolution n° 5

relative au fonctionnement des conventions du Conseil de l'Europe de coopération judiciaire dans le domaine pénal

LES MINISTRES, participant à la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice (Helsinki, 7 et 8 avril 2005) ;

1. Convaincus qu'un des rôles du Conseil de l'Europe est de définir des instruments appropriés pour promouvoir la coopération entre les Etats membres afin de prévenir et de combattre la criminalité, tout en préservant les garanties en matière de droits de l'homme ;

2. Gardant à l'esprit les 28 traités européens traitant des différents aspects de la coopération en matière pénale ;

3. Considérant que, parmi ces traités, la Convention Européenne d'extradition de 1957 et la Convention Européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959 sont particulièrement pertinentes pour l'instauration de mécanismes de coopération entre les Etats membres ;

4. Notant que l'évolution de la criminalité vers un phénomène de plus en plus transfrontière a rendu nécessaire la mise à jour des instruments existants, et en particulier l'adoption de deux Protocoles à la Convention Européenne d'extradition (en 1975 et 1978) et de deux Protocoles à la Convention Européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (en 1978 et 2001) ;

5. Prenant en considération le rôle joué par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) dans l'adoption et l'actualisation de ces instruments, ainsi que son rôle et celui de ses comités subordonnés dans le développement d'une réflexion constante sur la mise en œuvre effective des conventions en matière pénale ;

INVITENT le Comité des Ministres à charger le CDPC d'examiner, en tenant compte des meilleures pratiques développées par les Etats membres et les travaux déjà menés par le Conseil de l'Europe dans ce domaine, la mise en œuvre effective des mécanismes de coopération prévus par les conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale, les difficultés en résultant, ainsi que les améliorations susceptibles de leur être apportées, et de formuler toute proposition nécessaire à cet égard.

Résolution n° 6

LES MINISTRES participant à la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice (Helsinki, 7 et 8 avril 2005),

Conscients de l'intérêt d'assurer des contacts personnels entre les Ministres responsables de l'élaboration de la politique de leurs gouvernements dans le domaine juridique afin d'encourager le développement de la coopération dans ce domaine en Europe,

ADRESSENT leurs remerciements les plus vifs au Gouvernement finlandais pour l'excellente organisation, à Helsinki, de la 26e Conférence et pour son aimable hospitalité ;

PRENNENT NOTE avec gratitude de l'invitation du Ministre de la Justice de l'Arménie de tenir la 27e Conférence des Ministres européens de la Justice à Erevan, à l'automne 2006.

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

MJU-26(2005) 1	<i>Rapport présenté par le Ministre de la Justice de Finlande</i>
MJU-26(2005) 2	Rapport présenté par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
MJU-26(2005) 3 <i>(anglais seulement)</i>	Rapport présenté par le Ministre de la Justice d'Albanie

ANNEXE V

SIGNATURES ET RATIFICATIONS

A l'occasion de la 26e Conférence des Ministres européens de la Justice qui s'est tenue à Helsinki (7-8 avril), un certain nombre de traités du Conseil de l'Europe ont été signés ou ratifiés.

7 avril 2005

La Bulgarie a ratifié :

- la Convention sur la cybercriminalité ([STCE n° 185](#))

La Croatie a signé :

- la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes ([STCE n° 116](#))

La Hongrie a signé :

- le Protocole n° 14 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, amendant le système de contrôle de la Convention ([STCE n°194](#))

La Lettonie a signé :

- le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption ([STCE n° 191](#))

Le Liechtenstein a signé :

- la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes ([STCE n° 116](#))

La Lituanie a signé :

- le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques ([STCE n° 189](#))

La Russie a signé :

- la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées ([STCE n° 112](#))
- le Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées ([STCE n° 167](#))

La Serbie-Monténégro a signé :

- la Convention civile sur la corruption ([STCE n° 174](#))
- le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ([STCE n° 182](#))
- la Convention sur la cybercriminalité ([STCE n° 185](#))
- le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques ([STCE n° 189](#))

La Slovaquie a signé :

- le Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme

([STCE n° 190](#))

et ratifié :

- le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption ([STCE n° 191](#))

La Slovénie a signé :

- le Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale ([STCE n° 182](#))

8 avril 2005

La Roumanie a signé :

- la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes ([STCE n° 116](#))

L'Ukraine a signé :

- la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes ([STCE n° 116](#))

- le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques ([STCE n° 189](#))

